

APPORTEZ VOS FEUILLES À LA FERME

Les feuilles d'automne peuvent être valorisées de diverses façons. Déchiquetées à l'aide de votre tondeuse, elles peuvent être laissées sur votre gazon ou encore servir de paillis dans votre potager ou vos platebandes. L'abondance des feuilles à l'automne est une occasion de constituer une réserve de matière sèche et riche en carbone pour votre compost.

Vous pouvez également les apporter directement chez un agriculteur près de chez vous. Les feuilles seront valorisées sur les terres agricoles de notre région.

**À partir d'octobre 2017,
vous êtes invités à apporter vos feuilles
à l'une des fermes participantes :**

Municipalité	Entreprise	Emplacement du site
Champlain	Ferme Champlinoise inc.	1396, rue Notre-Dame
Charette	Les Serres de la Nouvelle-France SENC	341, rang Saint-Joseph Nord
La Croche	Chez Monika	330, rang Est
La Tuque	Ferme Michel Kroft	715, route 155 Sud
Louiseville	Les Jardins Ricard inc.	771, 2 ^e Avenue
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Horticulture Sucrierie Buisson enr.	2851, route 157
Saint-Adelphe	Ferme Jalico inc.	420, rang Saint-Joseph
Saint-Boniface	Ferme Jean Matteau	326, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Ferme René Perreault inc.	700, 2 ^e Avenue
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Ferme Campanipol	310, rang Sud
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Ferme Paquette-Dessureaux	401, chemin de la Rivière-à-Veillet
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Pranasens inc.	240, rang Rivière-à-la-Lime
Saint-Élie-de-Caxton	Ferme Serge Dupuis	992, chemin des Loisirs
Sainte-Thècle	Ferme Eurovers	2680, chemin Saint-Thomas
Saint-Étienne-des-Grès	Ferme La Cueille	574, chemin des Dalles
Saint-Justin	Ferme François Gagnon	871, rue Duchesnay
Saint-Prosper	Ferme Marc Frigon inc.	251, rang Saint-Augustin
Saint-Séverin	Ferme Dérybec inc.	240, chemin des Moulins
Saint-Stanislas	Ferme Sylvain Mongrain	650, route 352
Saint-Tite	Ferme Pierre Thiffault	1654, Grand Rang
Trois-Rivières	Ferme Les Vieilles Forges S.N.C.	11625, boulevard des Forges

Utilisez des sacs de papier : ils sont compostables. Si vous utilisez des sacs de plastique, **vous devrez vider vos sacs** de feuilles à l'endroit désigné qui sera indiqué par un panneau. À la ferme, seuls les feuilles et le gazon sont acceptés. Aucun autre type de résidu, tels que les résidus de table, les branches, les arbustes, les arbres ou tout autre résidu non vert, n'est autorisé.

Ce projet est mené par la Fédération de l'UPA de la Mauricie en partenariat avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.